

BM INSTALLATEUR EN ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



FORMATION
FINANCÉE
à 100 % ⁽¹⁾



L'installateur en équipements électriques conçoit une installation électrique complexe en réponse à un cahier des charges (avec ou sans plans), définit le processus de réalisation, et/ou procède lui-même à tout ou partie du travail. Il assure des missions d'encadrement au sens large. Ses activités peuvent varier selon la taille du chantier et la structure de l'entreprise. Comme chef d'entreprise, il assure le management de l'entreprise d'électricité dans les domaines de la commercialisation, des ressources humaines et de la gestion économique et financière.

LA FORMATION

NIVEAU VALIDÉ
5

FORMATION
DIPLOMANTE

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un
niveau 4 dans le
métier

DURÉE
2 ANS

ÉLIGIBLE AU
CPF

ADMISSION

- Âge : 15/29 ans révolus ou RQTH
- Accessible par la voie de la formation continue (nous consulter)



ACCESSIBILITÉ



Partenaire
ERASMUS +

ET APRÈS...

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle (niveau 6)

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

- Gérant / chef d'entreprise
- Postes d'encadrement
- Enseignement

Aide aux
entreprises
6000€

OBJECTIFS

- Acquérir une double compétence : techniques professionnelles et compétences en gestion d'entreprise
- Être un professionnel dans son métier et se préparer à la prise de responsabilités

PROGRAMME

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE :

- Étude du CCTP et du CCAP
- Étude du plan de sécurité – PPSPS ou
- PGC
- Domotique
- Automatismes
- Protection des bâtiments
- RT 2012
- Appels d'offres

ENSEIGNEMENT TRANSVERSAL :

- Entrepreneuriat
- Commercial
- Gestion économique et financière
- Gestion des ressources humaines
- Formation et accompagnement de l'apprenant
- Communiquer à l'international (anglais)

Date fin de validité de la certification : 24/04/2028

MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITÉS D'ÉVALUATION

TARIFS

- Contrat d'apprentissage : réunion d'information collective, signature d'un contrat d'apprentissage.
- Public en reconversion : recrutement sur dossier et tests de positionnement.
- Formation en présentiel et en situation de travail dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'une convention de stage.
- Contrôles continus tout au long de la formation et examens ponctuels.
- Possibilités de valider un ou plusieurs blocs de compétences.
- Formations par contrat d'apprentissage / professionnalisation : 8616 € et prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO). (1)
- Autres dispositifs : 15€ de l'heure.



LES **+** DU
CFA



DES LIENS ÉTROITS
avec les entreprises du secteur et
les branches professionnelles



1 INTERLOCUTEUR DÉDIÉ
aux besoins en recrutement des
entreprises et la mise en relation



ACCESSIBILITÉ
personnes à mobilité
réduite
Référénte handicap :
c.thibault@cma-herault.fr



**ORGANISATION
D'ATELIERS COLLECTIFS**
Repas débats, ateliers d'initiative
citoyenne, participations aux
concours MAF



**PARTENAIRE
ERASMUS +**



154 rue Bernard Giraudeau - CS5999- 34187 Montpellier Cedex 4
Horaires d'ouverture : 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00